

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 21 du 31 mai 2018

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 4

ARRÊTÉ
portant abrogation d'un texte.

Du 24 avril 2018

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles ; sous-direction de la fonction militaire.*

ARRÊTÉ portant abrogation d'un texte.

Du 24 avril 2018

NOR A R M S 1 8 5 0 8 3 0 A

Texte abrogé :

Arrêté du 14 octobre 2016 (BOC n° 4 du 26 janvier 2017, texte 2 ; BOEM 200.6.1.1) modifié.

Référence de publication : BOC n° 21 du 31 mai 2018, texte 4.

La ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L4137-4, R4137-10 et R4137-133 ;

Vu le code de justice militaire, notamment son article L311-13,

Arrête :

Art. 1er. L'arrêté du 14 octobre 2016 modifié, fixant, au sein de divers organismes, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau est abrogé.

Art. 2. Le secrétaire général pour l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le chef du service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles,

Laurent GRAVELAINE.